



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

TRADE/CHEM/GE.1/1999/2  
2 mars 1999

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,  
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS  
DE L'INDUSTRIE CHIMIQUE

Deuxième session, 28-30 avril 1999  
(Point 3 de l'ordre du jour provisoire)

**QUESTIONS DÉCOULANT DE LA DEUXIÈME SESSION DU COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT  
DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES ENTREPRISES QUI ONT UNE INCIDENCE  
SUR LES TRAVAUX DU GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS**

Note du secrétariat

1. À sa première session, tenue en décembre 1997, le Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise a adopté sa nouvelle structure, englobant la création du Groupe spécial d'experts de l'industrie chimique, qui doit rendre compte au Comité de ses activités et de ses programmes. Au cours de sa deuxième session (ECE/TRADE/222) le Comité est convenu de ce qui suit :

- demeurer l'organe responsable des activités futures d'élaboration et d'exécution du Groupe spécial d'experts de l'industrie chimique et du Programme de développement de l'entreprise;
- les travaux consacrés aux activités intersectorielles devraient commencer immédiatement. Il faudrait en priorité recenser les programmes relatifs au développement de l'entreprise menés à bien par d'autres institutions dans les pays en transition. La CEE/ONU pourrait alors préciser son rôle concernant le développement de l'entreprise en étant assurée que les risques de double emploi seraient réduits;

- la stratégie de la CEE/ONU concernant le développement de l'entreprise devrait inclure les problèmes des petites et moyennes entreprises (PME) et prévoir la participation du secteur privé;
- la stratégie du développement de l'entreprise devrait être conçue de façon à répondre aux besoins de tous les États membres et non de quelques-uns seulement;
- il conviendrait d'établir un document de stratégie détaillée décrivant l'intégration des activités des groupes spéciaux d'experts et d'autres aspects du développement de l'entreprise;
- le Groupe spécial d'experts de l'industrie chimique et le Groupe spécial d'experts de l'acier devraient conserver leur mandat et l'état d'avancement de leurs programmes de travaux devraient être examinés à la prochaine session du Comité en juin 1999.

4. Le Comité réexaminera les programmes de travail à sa prochaine session en juin 1999 à la lumière du nouveau document de stratégie et du rapport de la présente réunion du Groupe d'experts.

-----